

la cité internationale de la bande dessinée et de l'image



Délibération No.13-2024 **Décision modificative n°1 au budget 2024**

Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du mercredi 17 juillet 2024

étaient présents

Au titre de l'État

. Mme Nathalie Clarenc, secrétaire générale adjointe, représentant Mme Martine Clavel, Préfète de la Charente

Au titre du Département de la Charente

. M. Patrick Mardikian, vice-président

Au titre de la Ville d'Angoulême

. M. Gérard Desaphy, conseiller

Au titre de la Région Nouvelle Aquitaine

. Mme Martine Pinville, Conseillère

Représentants du personnel

. M. Jean Philippe Martin

Personnalité Qualifiée

. M. Lucas Hureau, personnalité qualifiée

Avaient donné pouvoir

- . Mme Anne Claire Rocton représentant la DRAC Nouvelle-Aquitaine avait donné pouvoir à Mme Nathalie Clarenc représentant de Mme la Préfète.
- . M. Olivier Balez, personnalité qualifiée avait donné pouvoir à M. Patrick Mardikian.
- . M. Gérard Lefèvre, maire adjoint avait donné pouvoir à M. Gérard Desaphy.

Etaient excusés

- . M. Jean François Dauré, vice-président, Département de la Charente
- . Mme Hélène Gingast, conseillère, Département de la Charente
- . M. Jean Hubert Lelièvre, conseiller, Département de la Charente
- . M. Jean Pierre Pagola, comptable public, Paierie Départementale de la Charente

Ont également participé à ce conseil

- . Mme Catherine Moreau, directrice de la culture, Département de la Charente
- . M. Sylvain Pothier-Leroux, responsable rayonnement territorial et politique de l'image, Ville d'Angoulême
- . M. Arnaud Latour, DGA Cohésion territoriale et appui aux communes, GrandAngoulême
- . M. Jacques Deville, conseiller livre lecture, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . M. Caroline Papin, conseillère musée, DRAC Nouvelle Aquitaine

Cité de la BD

- . M. Vincent Eches, directeur général
- . Mme Marina Sichantho, directrice générale adjointe
- . M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
- . Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

En visioconférence

- . Mme Isabelle Barrère, Cheffe du Service Filières Culturelles, Région Nouvelle Aquitaine
- . Mme Anne Claire Rocton, Directrice régionale adjointe, DRAC Nouvelle Aquitaine

présents : 6

pouvoir : 3

votants : 9 (sur 13 membres)

Délibération No.13-2024
Décision modificative n°1 au budget 2024

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'Image ».

➤ Exposé des motifs :

Cette décision modificative procède à l'ajustement des crédits sur certains chapitres de la section de fonctionnement et de la section d'investissement afin de tenir compte de l'exécution budgétaire, de régulariser la perception de nouvelles recettes et de pouvoir engager des dépenses jusqu'à la clôture de l'exercice 2024, comme l'autorise la nomenclature comptable M4 applicable à l'établissement.

Une nouvelle décision modificative pourra être effectuée ultérieurement afin de constater les écritures de fin d'exercice et de nouveaux mouvements tels que les congés payés, la variation des stocks, les amortissements.

Il s'agit ici de prendre en compte l'intégration au budget 2024 de nouvelles opérations dans lesquelles la Cité s'est engagée en cours d'année et qui disposent pour la plupart de financements fléchés (Opération « Une BD et on joue », opération « les olympiades culturelles », PEAC cinéma, projet « BiliamBDbule »,...) ainsi que des régularisations et virements de crédits qui s'imposent dans le fonctionnement budgétaire courant.

Ainsi, les modifications apportées au budget 2024 en **section de fonctionnement** concernent essentiellement la prise en compte de nouvelles dépenses/recettes et ajustements de crédits :

- L'ajout de crédits en dépenses au chapitre 011 « **Charges à caractère général** » à hauteur de **72 000 €** afin de prendre en compte notamment :
 - divers travaux de maintenance/réparation dans les bâtiments du musée avec une refacturation au SMPI Magelis, quelques travaux sur la climatisation du cinéma avec des financements du CNC, des dépenses liées à l'opération « Une BD et on joue » avec des aides fléchées en contrepartie, des virements de crédits pour des frais RH liés à l'évènement Muma en lien avec Paris 2024 ainsi que pour un reversement de subvention à Europa Cinémas pour le projet « Cinexpérience ».

Ce chapitre intègre également les dépenses non prévues en début d'exercice pour le renfort de gardiennage sollicité au titre la période estivale eu égard aux différents problèmes sécuritaires exposés lors d'un précédent Conseil d'Administration. A noter

que cela représente environ 12 000 € de nouvelles dépenses à absorber sur le budget courant de la structure.

- L'ajout de crédits en dépenses au chapitre 012 « **Charges de personnel** » à hauteur de **29 000 €** afin de prendre en compte un emploi ponctuel en renfort pour la bibliothèque et plus particulièrement le centre de documentation (financement partiel Université de Bordeaux), la mise en place de formations pour les salariés avec un financement partiel d'un opérateur de compétences OPCO et des virements de crédits concernant la prise en compte d'une mission sur la production d'expositions temporaires réalisée en sous traitance.
- L'ajout de crédits en dépenses au chapitre 65 « **Autres charges de gestion courante** » à hauteur de **54 450 €** afin d'assurer l'inscription dans le BP 2024 les rémunérations d'auteurs et d'intervenants dans le cadre d'opérations culturelles initiées en cours d'exercice telles que l'opération « Une BD et on joue » avec des financements de la DRAC et du mécénat, le projet « Bulles de culture », le projet « Prepart », des ateliers PEAC avec le cinéma de la Cité (partenariat et financement Grand Angoulême), du projet autour des « Olympiades culturelles », de l'accompagnement musical pour l'évènement Muma avec des financements de Paris 2024,...
- Le retrait de crédits au chapitre 011 « Charges à caractère général » et l'inscription de ces crédits au chapitre 67 « **Charges exceptionnelles** » à hauteur de **34 000 €** afin de prendre en compte au niveau du BP 2024 le reversement d'un trop perçu sur une opération du cinéma.
- L'ajout de crédits en recettes au chapitre 013 « **Atténuations de charges** » à hauteur de **28 000 €** qui correspondent à des versements à percevoir dans le cadre des remboursements de formations qui seront engagées sur l'exercice (aide OPCO).
- L'ajout de crédits en recettes au chapitre 70 « **Vente de produits, recettes propres** » à hauteur de **25 000 €** qui correspondent à des remboursements par le SMPI Magelis de travaux engagés par la Cité dans le bâtiment des Chais et à une aide de l'université de Bordeaux pour la réalisation de prestations documentaires au niveau du centre de documentation (financement contrat prestations documentaires).
- L'ajout de crédits en recettes au chapitre 74 « **Subventions d'exploitation** » à hauteur de **116 450 €** soit dans le détail les produits prévisionnels suivants :
 - * une demande d'aide financière auprès du Centre National du Livre d'environ 52 000€ pour l'opération « Une BD et on joue »,
 - * une demande de subvention auprès de la Ville d'Angoulême pour environ 5 250 € pour le projet « Bulles de Culture »,
 - * des subventions d'environ 18 000 € demandées auprès de la DRAC pour les opérations « Prepart » (6 K€) et les « Olympiades culturelles » (12 K€),
 - * une subvention de 2 200 € allouée par Grand Angoulême dans le cadre d'ateliers PEAC avec le cinéma de la Cité,
 - * une demande de déblocage sur le compte de soutien du CNC à hauteur de 7 000 € pour financer des travaux au cinéma de la Cité,
 - * la hausse de la subvention allouée par Paris 2024 pour la réalisation de l'évènement Muma autour des jeux Olympiques soit 12 000 €,
 - * une demande de subvention d'environ 38 000 € auprès de la DRAC pour le financement du projet bibliothèque ambulante « BibliamBDbule » (dont 20 K€ seraient affectés en fonctionnement et 18 K€ en investissement).

- L'ajout de crédits en recettes au chapitre 77 « **Produits exceptionnels** » à hauteur de **20 000 €** qui correspondent à des demandes d'aides en mécénat sur des projets engagés (Une BD et on joue) et à l'encaissement d'un remboursement sur des consommations de fluides énergétiques (régularisation EDF période 2023).

A noter que des opérations financées par l'Etat pour lesquelles des subventions sont actées en fin d'exercice avaient déjà fait l'objet d'une inscription de crédits lors du vote du budget primitif 2024. Il s'agit notamment du dispositif « Collèges au cinéma » (coordination Charente) financé à hauteur de 5 000 €. Les crédits afférents ne sont donc pas reportés dans la présente Décision Modificative.

La DM1 au BP 2024 ainsi construite présente une section de fonctionnement en équilibre.

Les modifications apportées au budget 2024 en **section d'investissement** concernent essentiellement la prise en compte de nouvelles dépenses/recettes :

- L'ajout de crédits en dépenses au chapitre d'opération 200905 « **Bâtiment général** » à hauteur de **70 000 €** qui correspondent aux dépenses engagées dans le cadre de la conception et la fabrication de cimaises flottantes (radeaux pour exposition flottante) et à l'acquisition d'un véhicule électrique (triporteur aménagé) pour l'opération de bibliothèque itinérante « BibliamBDbule ».
- L'ajout de crédits en dépenses au chapitre 27 « **Autres immobilisations financières** » à hauteur de **2 000 €** afin de régulariser la saisie de cautions immobilières pour des appartements de la Maison des auteurs en location.
- L'ajout de crédits en recettes au chapitre 13 « **Subventions d'investissement** » à hauteur de **70 000 €** afin de prendre en compte les demandes de subventions d'équipement formulées pour les 2 projets d'investissements cités ci-dessus, soit 50 000 € demandés pour les cimaises flottantes auprès du Fonds National d'Aménagement du Territoire et du Département de la Charente et 18 000 € demandés auprès de la DRAC pour le projet de bibliothèque itinérante (38 K€ au total dont 20 K€ seraient affectés en fonctionnement et 18 K€ en investissement).

La DM1 au BP 2024 ainsi construite présente une section d'investissement en déséquilibre de 2 000 €.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité**

- de valider cette décision modificative n°1 au budget 2024 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ;

- d'approuver les ajouts de crédits effectués en dépenses et en recettes ainsi que les virements de crédits indiqués.

Patrick Mardikian



Président conseil d'administration de la Cité

SECTION FONCTIONNEMENT

I - Dépenses de fonctionnement

	BP 2024	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 011 "Charges à caractère général"	3 605 482 €	72 000 €	3 677 482 €

	BP 2024	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 012 "Charges de personnel"	2 567 022 €	29 000 €	2 596 022 €

	BP 2024	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 65 "Autres charges de gestion courante"	416 100 €	54 450 €	470 550 €

	BP 2024	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 67 "Charges exceptionnelles"	21 100 €	34 000 €	55 100 €

Total dépenses

189 450 €

II - Recettes de fonctionnement

	BP 2024	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 013 "Atténuations de charges"	359 203 €	28 000 €	387 203 €

	BP 2024	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 70 "Vente de produits, recettes propres"	1 613 750 €	25 000 €	1 638 750 €

	BP 2024	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 74 "Subventions d'exploitation"	4 324 063 €	116 450 €	4 440 513 €

	BP 2024	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 77 "Produits exceptionnels"	65 000 €	20 000 €	85 000 €

Total recettes

189 450 €

SECTION INVESTISSEMENT

I - Dépenses d'investissement

	BP 2024	Propositions nouvelles	Total
Chapitre/Opération 200905 "bâtiment général"	1 581 555 €	70 000 €	1 651 555 €

	BP 2024	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 27 "Autres immobilisations financières"	0 €	2 000 €	2 000 €

Total dépenses

72 000 €

II - Recettes d'investissement

	BP 2024	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 13 "Subventions d'investissement"	1 943 214 €	70 000 €	2 013 214 €

Total recettes

70 000 €

Solde (II - I)

-2 000 €

